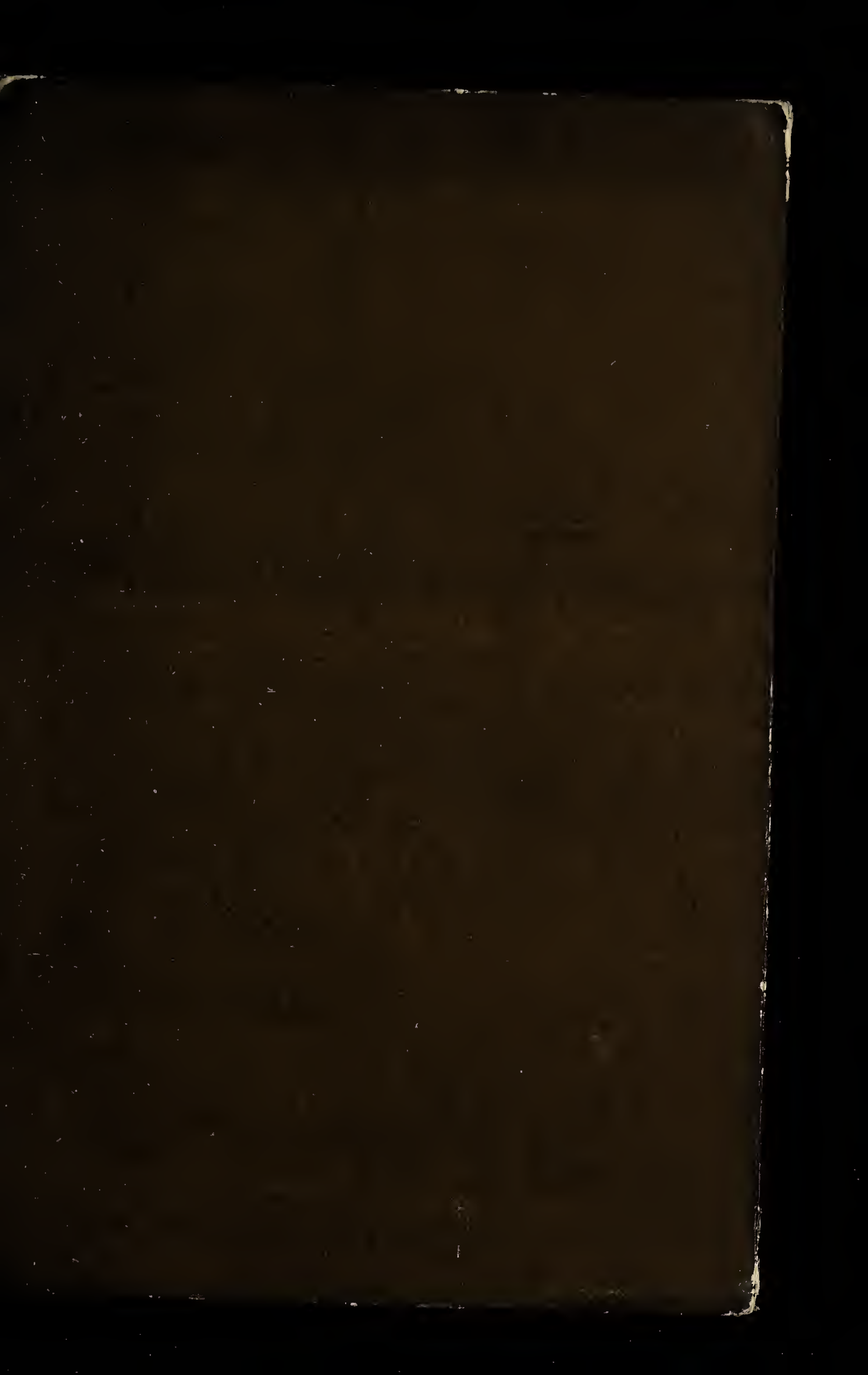


[illegible] [illegible]

Condé

M. R. A.–

LETTRES

DE MONSIEVR LE PRINCE

Enuoyees au Roy & à la Royne, presentees à leurs Maieſtez par le ſieur de Marcoignet.

Lettres de Monsieur le Prince presentees au Roy & à la Royne par le sieur de Marcoignet.

SIRE,

Vostre Maiesté aura appris par ma lettre du 27 du passé, les iustes raisons qui m'ont contrainct de lui nõmer ceux qui sont autheurs & cause des maux qui trauaillent vostre Estat, & de la supplier, comme ie fais encor tres-humblement, de vouloir auant son partement, donner vn ordre certain & asseuré à ses conseils, pouruoir aux desordres qui luy ont esté cy deuant representez, tant par les remõstrances de vostre Cour de Parlement que par les Cahiers des Estats generaux, faire punir ceux qui se trouueront coulpables. Et de rendre la Iustice de l'assassinat commis en la personne du Sieur de Prouuille, Sergent Major de vostre ville d'Amiens, & de m'excuser s'y iusques à ce qu'il eust pleu à vostre Majesté pouruoir à ces choses, ie ne la pouuois accompagner à son voyage, à cause de son sub t & precipité partement : mais d'autant (Sire) que ceux qui ont donné à vostre Majesté les conseils de rompre la cõ-

ference & negociation de monsieur de Villeroy qu'elle auoit auparauant trouuee bonne & iugee necessaire pour son seruice, & qui ont tousiours pris plaisir de rendre toutes mes actions odieuses & suspectes à vostre Maiesté, quoy qu'il ne s'y puisse remarquer que fidelité & integrité, pourroyent sur ces occurrences luy deguiser ce qui est de mes intentions & calomnier mes actions à l'endroit de vostre Majesté, & respandre leurs calomnies par tout vostre Royaume, mesmes par toute la Chrestienté, i'ay estimé estre obligé par l'interest que j'ay de garentir mon honneur & ma reputatiõ, d'enuoyer à vostre Maiesté la declaration signee de ma main, qui vous sera presentee par le sieur de Marcoignet, & laquelle ie supplie treshumblement vostre Maiesté de veoir par son œil equitable mes actions & deportemens passez, leurs causes, & leurs effects, & les mauuais & perilleux cõseils des ennemis de vostre estat, qui en ebrãlent les bazes & fondements pour le porter à sa ruine. Vostre Maiesté recognoistra ma patiẽce, & mon obeyssance, leurs iniustes procedures, & les violentes entreprises qu'ils font tous les iours contre

l'authorité de voſtre Maieſté, laquelle ie ſupplie auſſi tres-humblement trouuer bon que i'enuoye ladite declaratiō à toutes les Cours de Parlement, & autres corps notables de voſtre royaume, & à tous princes & Eſtats vos alliez & confederez: afin que chacun puiſſe cognoiſtre à quoy tendent mes actions, qui n'ont eu & n'auront iamais autre ſubiect que le bien de voſtre eſtat, & la conſeruation de voſtre couronne: & ſur ceſte veritable proteſtation que i'en fais à voſtre Maieſté, ie prie Dieu qu'il vous aſſiſte de ſon Eſprit pour manier voſtre ſceptre, & conduire voſtre eſtat en paix & tranquilité, vous inſpirer de bons conſeils, de s'aſſeurer de fideles conſeillers, vous donner force, puiſſance & courage pour compoſer les mauuaiſes humeurs de ce royaume, conſolider ſes playes, deſtourner les malheurs qui le menacent, & me rendre ſi heureux de continuer toute ma vie à rendre à voſtre Maieſté le treshumble ſeruice à quoy la nature & le deuoir obligent,

SIRE

Voſtre treshumble, tresobeyſſant & tresfidele ſubiect & ſeruiteur
HENRY DE BOVRBON.

A la Royne.

MADAME,
La regence de ceſt Eſtat dans le bas aage du Roy mõ ſouuerain Seigneur, vous a preparé de conſeruer en ſuitte le pouuoir dans les affaires, mais les Miniſtres abuſans de voſtre bonté, innocente du mal preferant leurs deſſeins particuliers au bien de l'Eſtat, ont excité vne clameur publicque qui a ietté deuant vos yeux, la remonſtrance du Parlement ouye, leuë & imprimee, meſpriſee toutefois & negligee par opiniaſtreté, par deſſeing, & ſans raiſon; Les cahiers des Eſtats eſtouffez contre la reigle ordinaire qui requiert la verification dans le Parlement par l'audace & la temerité d'aucūs des miniſtres coulpables des deſordres de l'Eſtat; Le mal croiſſant m'a faict quitter la Cour vn temps pour diſſimuler le mal, eſperant le reſtabliſſement ſans me pleindre vn temps, teſmoignant le mal par mon meſcontentement ſans en eſmouuoir la France, laquelle eſtant à cete fois en peril, (Madame) ma naiſſance, ma fidelité, & mon courage m'obligēt (pour me garentir de blaſme) de vous en deſ-

couurir la cause (que vostre Maiesté seule peut arrester) de me plaindre de quelque lettre enuoyee soubs l'authorité du Roy (dont on abuse insolemment) par toutes les villes de son Royaume, portans defense de m'en ouurir les portes: Ce qui ne vient que de ceux qui se sentent coulpables des maux qui ruinent l'Estat, & qui excitans la guerre esperent se garentir dans la confusion du iuste chastiment qu'ils ont merité, mais cõsiderez s'il vous plaist (Madame) qu'il n'est pas raisonnable que pour la demande que ie fais de leur iustification ou condamnation toute la France soit portee à sa ruyne indubitable, vostre Majesté peut empescher ce mal'heur faisant qu'ils soyent donnez à la Iustice, & lors ie ne manqueray à suiure le Roy par tout ou il luy plaira me commander, mais cependant ceste actiõ comblera vostre vie & vostre aage de benedictions, Prenez donc bon conseil (Madame) quitez ceux du present, puis que par l'euenement ils se sont trouuez peruertis, contentez vous du vostre & de ceux que vostre bon naturel vous peut fournir, chassez tous les Ministres coulpables indigne de charges publiques.

Croyez celuy qui par nature, par affe-ction, & par deuoir a interest à la conseruation du Roy, à la vostre, & à celle de l'Estat. Et le remede ne se pouuant trouuer par ma treshumble priere & remonstrance pour garantir la France de sa ruine totale, excusez si ie m'oppose au mal, gardant l'obeïssance au Roy & le respect qui est deu à vostre Maiesté. I'enuoye au Roy la declaration de la iustification de mes actions passees, & de ce que i'auray à faire à l'aduenir, qu'il communiquera, comme i'espere, à vostre Maiesté, à laquelle ie desire demeurer,

MADAME,

Vostre treshumble & tresobeïssant seruiteur

HEN. DE BOVRBON.